

Rabat, le 15 janvier 2019

---

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/03/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, suite à la réalisation de l'augmentation de capital de Salafin par fusion absorption de Taslif, décidée par les assemblées générales respectives des deux sociétés précitées tenues le 31 décembre 2018, la société Saham Assurance SA, a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de participation de 5% et 10% dans le capital de Salafin.

Suite à cette opération, Saham Assurance SA détient 408 464 actions Salafin, soit 13,87% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Saham Assurance SA envisage de poursuivre les achats sur la valeur et siéger au conseil d'administration de Salafin.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 75

**E-Mail :** [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)